

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DES ASSEMBLÉES DE DIEU DU BÉNIN

DÉCLARATION FINALE DE LA CONFÉRENCE NATIONALE ACTES 1:8

Ayant etc défie lors de la conférence de l'Ecole Ouest Africanise du Saint Esprit, les dirigeants de l'Église Nationale des Assemblées de Dieu du Benin ont pris les décisions suivantes:

- Conduire l'Église des Assemblées de Dieu du Benin dans un Réveil pentecôtiste; et
- Prendre part à la mission de Dieu par la multiplication des églises;

Nous, délégués de la conférence nationale Actes 1: 8, prenons l'engagement de soutenir fermement les décisions de nos dirigeants dans leurs efforts, de conduire l'Église à expérimenter le Réveil Pentecôtiste et la multiplication des églises locales.

Nous sommes aussi tombés d'accord de poursuivre les objectifs suivants entre Juin 2009 et Décembre 2011:

- Amener au moins 80% de nos membres à être baptisés du Saint Esprit
- Chacune de nos sections devra planter 3 églises missionnaires par ans ($24 \times 3 \times 2 = 144$)
- Chaque église locale centrale prendra l'initiative de planter au moins une église annexe (ce qui fera environ 150 annexes) par an.
- Envoyer et supporter au moins 2 missionnaires à l'étranger.
- Accroître le nombre de nos missionnaires à l'intérieur du pays de 14 à 25

Nous nous sommes aussi entendus que les départements de la Mission et de l'Évangélisation, sous la supervision du Président national, mettrons en exécution les activités suivantes pour l'accomplissement de nos objectifs:

- Organiser des programmes de jeûne et prières pour la mission et le baptême dans le St Esprit
- Les Sections et les églises locales devront organiser des programmes d'évangélisation et d'implémentation d'église sous la direction du Département de l'Évangélisation.
- Organiser une conférence nationale sur le St Esprit.
- Organiser une École Annuelle du St Esprit pour les pasteurs, leurs femmes et tous les leaders des églises locales
- Déclarer le mois de mai, mois du St Esprit avec un accent particulier sur le revêtement de puissance par le baptême du St Esprit.
- Susciter des fonds pour la Mission et l'implantation d'églises, en demandant qu'à tous les niveaux, de l'Église nationale aux églises locales 10% des budgets soit réservés pour la Mission et l'Évangélisation. Et encourager chaque membre à cotiser 25 Francs par semaine pour l'activité missionnaire.
- S'assurer que les nouveaux convertis deviennent des disciples baptisés du St Esprit et engagés dans la Mission de Dieu pour l'évangélisation de notre pays et du monde.

En addition, nous avons décidé que le département de l'évangélisation travaille en collaboration avec les responsables des sections pour l'identification des lieux où les églises seront implantées.

Finalement nous avons décidé que les sections et les églises locales mettent sur pied une équipe de planteurs d'église. L'objectif étant de s'assurer qu'il y ait une expérience continue d'implantation d'église, soutenue par le jeûne, la prière et la direction du St Esprit, aussi bien au niveau local que sectoriel

Que Dieu, Dans sa grâce, nous aide.

Fait à Cotonou

le 24 Janvier 2009

Ont signé :	Président	Vice Président	Secrétaire	Secrétaire adjoint
	Trésorier	Trésorier adjoint	Membre	